

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 décembre 2023

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 juillet 2023

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 13 juillet 2023.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 13 juillet 2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	6
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	24
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 19/12/2023

Le Président de l'Université



Éric BLOND

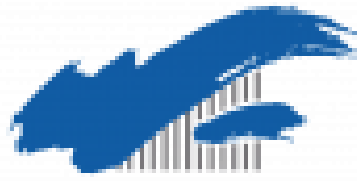
DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 13 juillet 2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 17 février 2023

POLITIQUE GENERALE

1. Débat d'Orientation Budgétaire
2. Motion portant sur la situation des Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur (ESAS)
3. Délibération relative aux Lignes Directrices de Gestion de l'Université d'Orléans relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des enseignants-chercheurs
4. Délibération relative aux Lignes directrices de gestion de l'UO en matière de régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs

POLITIQUE VIE SCIENTIFIQUE

5. Délibération relative à la création d'une prime pour les porteurs de projets European Research Council (ERC)

POLITIQUE VIE ÉTUDIANTE

6. Délibération portant création du Diplôme Universitaire (DU) « Organisations Internationales »
7. Délibération portant modification de la réglementation générale des études à l'université d'Orléans

AFFAIRES GÉNÉRALES

8. Délibération portant modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) - Année 2022-2023
9. Délibération relative à la création d'un régime d'intéressement pour les personnels assurant le suivi des étudiants en contrat de professionnalisation inscrits au service de formation continue (SeFCo) de l'université d'Orléans
10. Délibération portant création du régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage (hors Centre de Formation des Apprentis des Université Centre-Val de Loire) à compter de l'année universitaire 2023-2024
11. Délibération portant modification des principes de répartition de la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitaire des Enseignants-Chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024
12. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques et/ou à une primes de charges administratives pour les enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024
13. Délibération relative à la composante individuelle du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (montant des primes et plafond d'heures complémentaires associées)
14. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024
15. Délibération portant allègement de service pour les nouveaux enseignants qui suivent le parcours obligatoire d'intégration
16. Délibération relative à la vente de véhicules du parc automobile de l'Université d'Orléans

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
AUTISSIER Nicolas <i>RAYMOND Fleur</i>	Présent	
BENUSSI THIOUNE Mouhammad <i>HAMADA Moinaecha</i>	Excusé	
ESSOMBA ATANGA Cyril <i>WAZNI Kiara</i>	Excusé	
LECLERC Sasha <i>GLOMBARD Jérémy</i>	Excusée	
LECLERC Sasha <i>GLOMBARD Jérémy</i>	Présente	
OTTMANN Emma <i>BRANCHY Rodrigue</i>	Présente	
PUENTE Pierre-Antoine <i>SIBERT Tristan</i>	Excusé	
PUENTE Pierre-Antoine <i>SIBERT Tristan</i>	Excusé	
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Excusée	
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Excusé	
TOUMI Hechmi	Absent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Excusé	M. NEDJAI
FONTE Aïcha	Excusée	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Excusée	M. HENRY
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Présent	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Présente	
BION David	Excusé	
BOCHE Alexis	Excusé	Mme ROIGNOT
BOUCEFFA Richard	Présent	
DAVID Pamela	Excusée	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	M. HAMON
GAIL France Aimée	Excusée	
GAUTROT-LAMOUREUX Pascale	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	M. BLOND
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia MALBO Gérard (suppléant)	Excusée	M. MONTILLOT
MONTILLOT Florent	Présent	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 19

Nombre de procurations : 6

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'administration
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
Mme COUILLANDRE, Directrice de l'EUK-CVL
Mme DI MASCIO, Directrice Générale Adjointe du CHRO
Mme LORiot, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante
Mme MOULAY, Directrice Générale des Services Adjointe au pilotage
Mme VINATIER, Directrice Générale des Services Adjointe aux Moyens

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLÂTRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h10. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales

Le Président remercie les administrateurs pour leur présence à cette séance chargée suite à l'annulation fortuite du précédent Conseil. Il propose aux administrateurs de partager un moment de convivialité autour d'un cocktail déjeunatoire offert par l'Université à l'issue de la séance. L'ensemble de l'équipe de gouvernance a été conviée pour l'occasion.

Direction des composantes :

Le Président informe de l'élection du nouveau Directeur de l'UFR Lettre Langues et Sciences Humaines (LLSH) : M. Rachid NEDJAI. Egalement représentant des personnels au sein du collège des Professeurs des Universités et personnels assimilés élu au Conseil d'Administration de l'Université, le Président invite M. NEDJAI à aborder ces deux fonctions concomitantes avec une extrême vigilance.

Le Président informe de l'élection de M. Edgar SEKKO en tant que Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chartres. Il prend la suite du mandat de M. Christian ORIEUX.

Concernant la direction de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE), le Président rappelle que le Directeur de l'INSPE est nommé pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Un comité d'audition est ainsi constitué pour l'appel à candidature. Ce comité est présidé conjointement par le Recteur de l'académie et le Président de l'université. Le comité est également composé du Président du Conseil de l'institut, de personnalités extérieures à l'institut, choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de l'éducation, de la formation des personnels enseignants du premier et du second degrés et des personnels d'éducation ou des recherches afférentes à ces questions, dont deux ou trois désignées par le recteur territorialement compétent et deux ou trois désignées par le Président de l'établissement de rattachement (dont une au moins est rattachée à un établissement partenaire de l'institut ou en l'absence d'établissement partenaire à une unité de formation et de recherche de son établissement).

Mme Nathalie MAGNERON devrait être nommée dans un délai lié à la double signature de la nomination.

Pôles Universitaires de l'Innovation (PUI) :

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) a annoncé la liste des Pôles Universitaires de l'Innovation (PUI) lauréats ainsi que les financements associés. Cette politique ambitieuse, financée dans le cadre de France 2030 à hauteur de 165 Millions d'Euros, doit permettre d'accélérer l'utilisation des résultats de la recherche au profit des Françaises et des Français. Le Président informe de la labellisation di projet de l'Université de Tours dont l'Université d'Orléans est partenaire même s'il précise ne pas être satisfait de l'enveloppe accordée : 4 Millions d'Euros alors qu'environ 8 Millions d'Euros de besoin avaient été évalués dans le cadre de la première demande puis 12 Millions dans le cadre du second tour (une fois le projet affiné). Après échanges avec le Recteur, ce résultat apparait comme une proratisation par Région des demandes par rapport au budget total du Ministère. Pour le Président, le principe même des appels à projets pourrait être remis en cause si tel est effectivement le cas.

Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) :

La Ministre de l'ESR a annoncé en mars dernier que plusieurs établissements allaient expérimenter les premiers Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance dès 2023. Ces contrats vont progressivement prendre le relai des Dialogues Stratégiques de Gestion (DSG) qui existaient jusqu'alors entre le Ministère et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Un suivi de la performance des établissements sur la poursuite d'objectifs stratégiques partagés sera pour la première fois introduit par ces COMP.

Dans le cadre du Dialogue Stratégique de Gestion, l'Université avait obtenu une enveloppe de masse salariale d'un montant de 611 000 Euros : ce montant, qui n'avait pas forcément vocation à être reconduit, est désormais pérenne. Le Président nuance cependant ce montant avec le Glissement-Vieillesse-Technicité de l'établissement. Sur la phase projet, l'enveloppe accordée s'élève à 418 672 Euros, ce qui n'est pas forcément satisfaisant puisque le montant correspond quasiment à celui de l'an dernier. La somme représente donc un Million d'Euro environ, ce qui n'est toutefois pas anodin.

Alliance européenne ATHENA :

De manière assez surprenante, il est apparu que l'alliance européenne ATHENA n'apparaissait pas dans la liste des bénéficiaires du renforcement financier du dernier appel à projets "Université Européenne". L'Université d'Orléans avait, en effet, demandé un renforcement de 1,4 Million d'Euros. Cette annonce a naturellement provoqué un vif émoi et l'incompréhension générale, même de la part du Ministère. La Ministre a donc annoncé son soutien par le biais d'une enveloppe accordée afin que l'alliance puisse continuer à fonctionner. Lors de la réunion officielle de présentation des alliances, la Ministre a d'ailleurs insisté sur l'importance de l'existence ainsi que sur la poursuite essentielle de l'alliance européenne. Il s'agit désormais de tenter de comprendre les raisons qui ont poussées la Commission Européenne à prendre cette décision.

Le projet se poursuit malgré tout et l'Alliance redéposera un dossier lors de la prochaine vague de possibilités de financement complémentaire, sans doute début 2024. L'équipe poursuivra son travail de dépôt de dossiers pour l'ensemble des appels à venir en lien avec les universités européennes, tant en formation qu'en recherche, pour alimenter les nombreux projets que chacun porte au sein de l'Alliance.

Convention de Coordination Territoriale (CCT) :

Le projet de Convention de Coordination Territoriale a été présenté lors du Comité d'Orientation Stratégique (COS) de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) par l'ensemble des groupes de travail : santé, formation, vie étudiante, recherche, pilotage et numérique-soutien-support. Les trois établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Région ont trouvé un terrain d'entente sur les grandes lignes, ce qui permet désormais d'entamer la phase de rédaction du projet.

En termes de structuration et d'animation régionale, il sera proposé un découpage en trois cercles. Le premier cercle réunira les deux établissements d'enseignement supérieur (universités d'Orléans et de Tours) et l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA)-Centre-Val de Loire.

Le second cercle intègrera l'intégralité des organismes nationaux de recherche en Région (l'INRAE, L'INSERM, le CNRS, le BRGM, le CROUS, les deux CHU et la Région). Le dernier cercle comprendra enfin de manière plus large la totalité des collectivités locales voire d'autres établissements qui ont vocation à intervenir sur ces sujets.

Le Président signale que les administrateurs devront prochainement voter sur le projet qui leur sera présenté. L'objectif serait d'aboutir à un document de travail à présenter à l'automne puis à un vote en fin d'année 2023, voire début 2024. Le Président rappelle que chaque modification demandée par un partenaire impose un nouveau passage dans chacune des instances délibératives.

Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) :

Le Président annonce une mauvaise nouvelle pour Polytech. La reconduction des titres d'ingénieurs, habituellement accordée pour une période de 3 ou de 6 années, a uniquement été accordée pour 2 ans. Plusieurs points sur lesquels Polytech devra travailler ont été relevés dans le rapport public.

La stratégie de l'école n'a, d'une part, pas bien été identifiée par la CTI. Le Président rappelle que la directrice venait d'être élue, ce qui ne lui a pas permis d'appréhender l'exercice de manière optimale.

La question de l'approche par compétence, qui a été un point central de la réforme du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), a ensuite été pointée du doigt. Le Président rappelle que la CTI est souvent en avance sur un certain nombre de thématiques et s'est montrée très pointilleuse sur l'approche à déployer. L'expérience des IUT dans la mise en œuvre de la réforme des BUT permettra d'accompagner Polytech dans l'amélioration de ses procédés.

La question de l'attractivité de l'école a également été mise en exergue. Polytech avait d'ailleurs déjà commencé à travailler sur cette question par le biais de sa formation aux métiers d'ingénieur Technologies pour l'Energie, l'Aérospatial et la Motorisation (TEAM), formation très attractive et pour laquelle il conviendra de prendre en considération l'évolution des technologies en matière de motorisation, par exemple, afin d'être plus en phase avec ce qui se dessine.

La CTI s'interroge également sur le fait qu'une composante puisse avoir un fonctionnement dans une relation étonnante avec l'Université dont elle fait partie. Ce constat renvoie à la question de la stratégie : comment une école interne peut avoir une stratégie différente de celle de l'établissement qui la régit ? La CTI appelle donc, et sans grande surprise, à un alignement des deux stratégies. Le Président salue le fait que cette proposition d'alignement soit mise en lumière par l'extérieur et espère que l'écriture en cours des Contrats d'Internes d'Objectifs et de Moyens (CIOM) des composantes pourra y participer. Les discussions qui se sont tenues avec la CTI laissent à penser que la Commission souhaitait davantage faire passer un message à l'école.

Faculté de médecine :

Le Président signale que la prochaine réunion avec le Ministre pourrait permettre d'obtenir des éléments engageants pour déployer un budget pluriannuel pour la construction de la future Faculté de médecine. Le Président va demander la mise en place d'un groupe de travail qui rassemblerait des acteurs du Ministère et de l'Université pour arriver à suivre la trajectoire, retravailler le budget au moins une fois par an et ainsi arriver à avancer sereinement. Les services ont d'ores et déjà avancé avec une enveloppe de fonctionnement actuellement estimée à 1,5 Millions d'Euros (hors masse salariale et investissement) sachant que des évaluations fines sur la partie Bibliothèque Universitaire (BU), le laboratoire d'anatomie et l'animalerie sont encore en cours.

Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 17 février 2023 :

M. MONTILLOT souhaite apporter une précision concernant la phrase suivante (page 10 du projet de procès-verbal) : « En ce qui concerne le schéma directeur, les réunions du comité technique relatif au projet Madeleine arrivent aux termes de leurs travaux et se déroulent désormais relativement bien. A l'inverse, la question du CPER doit être discutée rapidement pour arriver à réviser le plan et solutionner la question des 19 Millions d'Euros à trouver pour boucler l'opération. ». Il demande à ce que soit précisé qu'il s'agit d'un plan de financement, afin d'éviter une confusion avec le plan du bâtiment.

M. MONTILLOT profite de cette précision pour évoquer la révision du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) qui avait conduit à un coût supplémentaire de 19 Millions d'Euros. Il rappelle que ces révisions étaient liées à la fois aux demandes de l'Université, de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), de la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) mais également à l'inflation du coût des matériaux et des salaires. M. MONTILLOT annonce que l'enveloppe a pu être atteinte grâce à la participation complémentaire de l'Etat, de la Région et du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 7,6 Millions d'Euros. Les discussions se poursuivent, par ailleurs, avec le Conseil Départemental concernant l'imposition supplémentaire du SDIS. De même, la Métropole va également abonder de 10 Millions d'Euros supplémentaires. Cette question a d'ailleurs été abordée lors du Conseil de la Métropole et adoptée à l'unanimité : grâce à cette nouvelle participation, la Métropole participe désormais à plus de 50% du budget.

Le dossier de consultation des entreprises a ainsi été déposé et les travaux sur les fondations, le curage et le désamiantage des locaux historiques démarreront début septembre.

Le Président soumet le projet de procès-verbal du 17 février 2023 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	4
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 17 février 2023 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE GENERALE

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président invite Mme LETORT, Vice-Présidente déléguée aux moyens à le rejoindre afin d'introduire le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Elle est accompagnée, pour ce faire, par la Directrice Générale Adjointe aux Moyens, Mme VINATIER. Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières n'a malheureusement pu être présente ce jour.

Le Président précise que la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) a informé que les établissements s'orientaient vers une probable baisse de la subvention de charges pour service public pour 2024, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle. La presse a d'ailleurs récemment évoqué des annonces à venir pour inciter les français à faire de nouveaux efforts.

Le Président invite Mme LETORT à dresser un bilan de la situation et des hypothèses raisonnables pour l'année prochaine. Le Président rappelle que le DOB est un moment majeur de la préparation du budget : c'est une étape de la phase politique de la préparation qui permet aux administrateurs d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget 2024.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie Mme LETORT qui a été appuyée par l'ensemble des services dans la construction de ces éléments puis propose aux administrateurs d'ouvrir le débat.

Afin d'introduire le débat, le Président salue tout d'abord les efforts réalisés par l'ensemble des collègues de l'établissement. En effet, malgré l'inflation (qui s'élevait à 7 ou 8%) et la hausse colossale des fluides, l'Université a réussi à limiter la hausse globale des dépenses de fonctionnement. Cet effort devra cependant être poursuivi pour répondre à ces hausses qui risquent de perdurer.

Concernant la maîtrise de la masse salariale, le Président ajoute que les calculs ont été réalisés sans prendre en compte la Faculté de médecine, dans la mesure où tout reste à construire. Il insiste sur ce point car la maîtrise de la masse salariale renvoie aux éléments pour lesquels l'établissement a une capacité d'agir sans tenir compte des décisions exogènes qui devraient pour beaucoup être compensées par le Ministère (Loi de Programmation de la Recherche, évolution du point d'indice, création de la Faculté de médecine).

Concernant la politique sur les ressources propres qui commence d'ailleurs à porter ses fruits, le Président insiste sur l'importance de poursuivre le travail et évoque également sa crainte que les collectivités se désengagent, ce qui serait très contreproductif. Cette question a d'ailleurs été soulignée par la Cour des Comptes. L'objectif de la politique de ressources propres est d'augmenter les marges de manœuvre de l'Université : elle ne doit pas provoquer le désengagement ni des partenaires, ni du Ministère.

M. MONTILLOT souhaite intervenir avant de devoir quitter la séance pour des raisons personnelles. Il souhaite revenir sur la présentation faite par Mme LETORT et plus particulièrement sur la partie relative au fonds de roulement où deux tableaux représentaient l'année 2023 puis des montants de cette même année avec des données ajustées nettement supérieures.

Mme LETORT précise que jusqu'en 2022 c'est l'exécution 2022 qui était représentée, contrairement à l'année 2023 qui correspond au budget initial 2023 voté en séance. La dernière colonne présente des données « 2023 ajustées compte financier » du fait de l'ajustement du fonds de roulement avec les montants réalisés en 2022.

M. MONTILLOT ajoute que tous les indicateurs ne sont pas positifs (augmentation du nombre d'étudiants, augmentation du nombre de formations, sans parler de l'arrivée de la Faculté de médecine qui devrait, quant à elle, avoir un financement adapté) induisant des risques d'effets de ciseaux qui nécessiteraient un investissement de l'Etat.

M. MONTILLOT tient toutefois à insister sur les engagements très puissants des collectivités territoriales et précise que ces engagements n'ont jamais existé de manière aussi forte. Très concrètement, on ne peut pas une nouvelle fois appeler les collectivités territoriales au secours même s'il est vrai que la baisse de la capacité d'autofinancement engendre automatiquement une baisse de la capacité d'investissement. Il insiste sur la nécessité pour l'Etat de prendre ses responsabilités sur la partie Faculté de médecine : si l'Etat se lançait dans la construction ex-nihilo d'une Faculté de médecine, cela supposerait une enveloppe minimum de 50 à 60 Millions d'Euros.

Le Président précise que son inquiétude se situe davantage sur la question du fonctionnement au quotidien : il est aujourd'hui plus facile d'obtenir des budgets immobiliers conséquents que d'alimenter et de répondre aux dépenses quotidiennes des formations et laboratoires (photocopieurs, par exemple).

Mme BESNIER souhaite intervenir sur deux points. Concernant le projet Madeleine, tout d'abord, elle invite à rappeler que la Région (hors FEDER) abonde le projet à hauteur de plus de 15 Millions d'Euros. La difficulté majeure se situe davantage au niveau de l'aide au fonctionnement et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) va être orienté sur cette problématique.

Mme BESNIER revient ensuite sur le premier graphique présenté par Mme LETORT. Le graphique démontre bien que l'augmentation des recettes correspond majoritairement à des recettes fléchées liées à la multiplication des appels à projets. C'est d'ailleurs le cas dans la majorité des universités. Les recettes sont tellement liées aux appels à projets que la base de fonctionnement stagne voire diminue. Mme BESNIER admet également que les appels à projets lancés par la Région ne font pas exception à cette situation. C'est sur cette problématique bien précise que les universités doivent négocier avec le Ministère.

Le Président précise que les 190 Millions d'Euros de budget comprennent 150 Millions de Charges pour Service Public. En mélangeant l'ensemble des sources de financement, on arrive donc à 40 Millions d'Euros de ressources propres. Si ces sommes sont mises en parallèle avec les dépenses, avec 150 Millions d'Euros environ de masse salariale, 20 à 30 Millions d'Euros environ de ressources fléchées liées à des projets de recherche, 7 à 8 Millions d'Euros de dépenses de fluides, 2 Millions d'Euros pour le fonctionnement de la Direction des Systèmes d'Information, par exemple ou encore la direction du patrimoine qui s'élève à 1,5 Millions d'Euros de dépenses d'entretien (alors qu'il nécessiterait environ 3 Millions d'entretien), la marge de manœuvre réelle de l'établissement est en réalité de l'ordre d'1 Million d'Euros environ. C'est d'ailleurs pour cela que, lorsque le Ministère crée des Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) et vise une dotation de l'ordre de 0,6 à 1,2% de la Subvention de Charges pour Service Public (voir environ 1 Million), l'établissement n'a pas vraiment le choix d'y aller ou non. Le Président invite donc à ce que l'ensemble des données chiffrées soient nuancées.

Mme BELLANDO aborde le sujet du solde budgétaire après budget rectificatif : ce constat est-il vécu par les autres universités ou est-ce un cas spécifique à l'Université d'Orléans ?

Après avoir échangé lors du séminaire des Vice-Présidents en charge des Conseils d'Administration et des moyens, cette situation apparaît effectivement dans de nombreuses universités et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) constate d'ailleurs une évolution certaine depuis la crise sanitaire. Les quelques explications possibles sont liées à la crainte de ne pas réussir à encaisser les recettes.

Le Président précise que cette situation a été aggravée par des reports successifs de projets complets liés à la crise sanitaire. L'exemple des colloques illustre bien cette question et on se rend finalement compte qu'une désinscription de ces colloques devient aujourd'hui cruciale. Le Président ajoute l'impact non négligeable de la tendance à sous-estimer les recettes et surestimer les dépenses.

Mme BELLANDO craint que cette tendance à sous-estimer les recettes conduise le Ministère à ponctionner dans le fonds de roulement des universités.

Le Président ajoute que cela signifie également que si l'Université devait diminuer son budget de 5%, il suffirait finalement de prévoir mieux sans rien changer dans les pratiques. Cette proposition n'est cependant pas la plus simple à mettre en pratique.

Mme LETORT précise qu'il est justement prévu de mettre en pratique ce système dans le cadre du fonds de roulement : il est ainsi proposé d'utiliser le fonds de roulement disponible pour le piloter et le maintenir au niveau prudentiel de 30 jours de charges décaissables.

Le Président appelle à une grande vigilance dans la lecture de la notion de seuil prudentiel utilisée par le Ministère.

Mme BELLANDO regrette que, si ce seuil est calculé sur la base des prévisions dans le budget initial, on va reproduire les mêmes erreurs. Elle propose d'affiner le travail réalisé dans ce sens pour la construction du futur budget rectificatif.

Mme LETORT précise que le travail de rectification est en cours. Ce travail prend pour point de départ l'analyse de l'ensemble des taux d'exécution et du suivi des dépenses restant à réaliser afin d'arriver au meilleur taux d'exécution. Elle espère que ce travail chronophage réalisé par la Direction des Affaires Financières, en lien avec les composantes et services, porte rapidement ses fruits.

M. NEDJAI remercie Mme LETORT pour cette présentation qui lui permet d'appréhender directement sa nouvelle fonction de directeur d'UFR. M. NEDJAI souhaite tout d'abord faire état d'une première inquiétude. Il souhaite en effet connaître les répercussions des trois projets importants et structurants de l'Université (la Faculté de médecine, le projet Madeleine et DEG) sur les autres composantes.

Il interroge également sur les réorientations envisagées dans le cadre du soutien à la recherche présentées en point 6 sur les orientations politiques : s'agit-il d'aides fléchées ? de dotations accordées aux laboratoires ? d'aides aux équipements ?

Concernant l'impact des projets sur les autres composantes, le Président signale que ces projets d'envergure vont forcément avoir des conséquences sur l'ensemble de l'établissement. Par exemple, pendant le plan de retour à l'équilibre, certaines composantes, qui bénéficiaient de ressources propres et étaient prélevées pour cela à hauteur de 30%, dénonçaient des problèmes d'équité avec d'autres composantes qui n'en bénéficiaient pas. En tant qu'établissement, chaque composante est solidaire et participe au portage de l'ensemble des projets de l'établissement. La notion de répercussions doit toutefois être nuancée dans la mesure où il s'agit de ne pas mettre une composante dans une situation où elle ne pourrait plus remplir ses missions. Un point de vigilance doit cependant être porté sur certains risques, notamment sur l'immobilier des composantes, avec certaines composantes qui disposent d'un patrimoine qui nécessite un fort investissement (la Halle génie mécanique et productique de l'IUT d'Orléans ou encore la verrière du bâtiment de l'UFR LLSH, notamment). Il s'agit dans ce cas de vérifier que les financements n'aillent pas uniquement sur le bâtiment de la Faculté de médecine : le risque devrait être apprécié avec l'élaboration du Contrat de Plan Etat-Région en 2028. Dans l'objectif et la visée actuels, il conviendra forcément de prévoir un appel particulier au titre de la rénovation énergétique et du développement durable pour ces bâtiments. Le Président rassure sur le fait qu'il ne prévoit pas de baisser la dotation de l'UFR LLSH pour financer la Faculté de médecine contrairement à ce qui a été décrit dans la profession de foi d'un des candidats à la direction de l'UFR LLSH.

Répondant à la seconde interrogation de M. NEDJAI, le Président précise que les dotations de laboratoires correspondent à des besoins en fonctionnement. Il rappelle également que l'autre axe de croissance du budget de la recherche est lié à la hausse du préciput rendu à 30% en 2023 et à 40% en 2027. Il précise également que l'Université dispose de plus en plus de financements européens sur des projets européens. Pour ces projets, l'Europe rétroverse à l'établissement le coût de la masse salariale qui a travaillé sur ces projets. Cette masse est naturellement et traditionnellement orientée vers la recherche ce qui implique un travail de répartition des moyens qui sera réalisé par la Commission Recherche.

Répondant à l'interrogation de M. AUTISSIER, le Président précise que le préciput correspond à un abondement financier qui complète le financement des projets de recherche opérés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) aux établissements gestionnaires et hébergeurs des projets sélectionnés. Le montant du préciput est calculé sur la base d'un taux appliqué au financement des projets.

M. BRANCHY regrette que, même si tout est mis en œuvre pour faire progresser la situation, un des trois acteurs majeurs de l'université, en l'occurrence, l'étudiant au travers de la formation notamment, apparaisse comme oublié. Il évoque ainsi l'exemple de son groupe d'amis au sein duquel sur les 7

concernés, 1 seul souhaite poursuivre sa formation à l'Université d'Orléans et 3 sont partis dans d'autres universités en raison d'une offre de formation restreinte.

Il considère en effet que l'Université ne permet pas de répondre à tous les besoins que les étudiants peuvent avoir au niveau de l'offre de formations proposée. M. BRANCHY suggère qu'une réflexion autour de ce constat soit ouverte.

Le Président précise qu'un budget est dédié à la vie étudiante et regrette le très faible taux d'exécution de ce budget. Il rappelle que ce taux s'élève à 65% voire 70%, ce qui, même si cela n'a rien d'optimal, reste un pourcentage supérieur à la moyenne des autres universités.

Concernant l'offre de formations en Master, le Président rappelle que cette offre est liée aux spécificités de la recherche menée au sein de l'établissement et qu'il ne serait pas opportun de prévoir toutes les spécialités possibles sans pouvoir y adosser la recherche correspondante. Il insiste également sur l'importance de la mobilité des étudiants durant leur parcours, mobilité qu'il ne faut pas percevoir négativement bien au contraire. L'Université s'attache ainsi à proposer une offre de formations assez large sur les Licences afin d'arriver à jouer un rôle de proximité pour ensuite proposer des parcours plus spécialisés.

M. BRANCHY suppose que le manque de projection des étudiants sur des projets à long terme est le résultat à la fois de l'absence de spécialités et de la mise en place de la sélection en Master. Cumulé à des activités professionnelles indispensables pour subvenir à leurs besoins, les étudiants ne disposent pas de suffisamment de temps pour s'investir. Il suggère de réfléchir à ces questions pour les prochaines années.

Concernant la sélection en Master, le Président précise que le second cycle universitaire est officiellement sélectif et que l'inscription en Master n'est pas de droit, contrairement au premier cycle, même s'il admet l'échec de la tentative de plateforme mise en place dans ce cadre.

M. AUTISSIER revient sur la difficulté d'exécution du budget de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et la nécessité de créer des projets pluriannuels. Le constat est simple : le turn-over que connaissent les associations étudiantes rend impossible la mise en œuvre d'un budget pluriannuel et une solution doit être trouvée pour accompagner les étudiants. La Direction de la Vie Etudiante (DVE) n'a, par ailleurs, pas pourvu tous ses postes ce qui complique les choses, d'autant que le budget va à l'avenir être encore plus conséquent.

Le Président signale avoir initialement proposé que les projets CVEC soient portés par l'administration. Cette proposition avait été directement refusée par les étudiants. Il suggère qu'une solution hybride puisse être trouvée, solution qui prévoirait un portage par les étudiants et un suivi administratif.

Mme LETORT évoque l'exemple du parcours sportif, porté par le Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) et qui a été conduit sur plusieurs années grâce aux crédits CVEC, avec une dernière tranche à venir.

Le Président ajoute que cela montre l'importance de l'articulation entre le Vice-Président Etudiants et le Vice-Président délégué à la vie des campus.

Mme MATHIEU revient sur la partie relative à la poursuite de la refonte budgétaire dans laquelle il est stipulé que « les efforts engagés en matière de construction budgétaire doivent être poursuivis ; il s'agit de renforcer une construction budgétaire basée sur les besoins réels des services et des composantes afin de minimiser les sous-exécutions et de développer un pilotage par la CAF afin de dégager des marges de manœuvre en investissement. L'allocation des moyens aux composantes devra également se baser sur des besoins explicités et justifiés, afin de tendre vers des dotations « fluctuantes » et différenciées. ». La sous-exécution des besoins des composantes est-elle effective ?

Mme LETORT précise que les situations sont très hétérogènes selon les composantes. Certaines connaissent de réels taux de sous-exécution alors que d'autres utilisent pleinement leur budget. Cette hétérogénéité complique justement le travail et oblige à s'adapter : les composantes à caractère plus industriel, comme les IUT par exemple ou POLYTECH dans le cadre des travaux pratiques, ont de gros besoins en fonctionnement et disposent en principe de budgets bien exécutés.

Mme MATHIEU demande si cette hétérogénéité implique une révision complète des dialogues ou si les composantes seront ciblées au regard de leur fonctionnement.

Mme LETORT précise que depuis l'an dernier, les dialogues de gestion différenciés tentent d'ajuster les budgets au regard des besoins réels et d'affiner les prévisions par catégorie de dépenses pour que les composantes arrivent à mieux estimer à la fois leurs recettes et leurs dépenses.

Le Président évoque certaines composantes en situation de sous-exécution qui surestiment leurs besoins par peur de voir leur budget diminuer. Il les invite à étudier leurs besoins non pas au regard de l'historique budgétaire mais de leurs besoins réels.

Mme LETORT ajoute que le développement de l'apprentissage (avec les recettes correspondantes) par plusieurs composantes n'est pas toujours mis en regard avec les dépenses correspondantes.

Le Président ajoute qu'on retombe sur la question de la vision globale de l'établissement qui est, à la fois composée de composantes avec des budgets différents et des besoins différents. Ce même constat peut être établi en termes d'investissement. Ces constats justifient de privilégier une vision globale de la situation afin de répondre, au moment voulu, aux besoins de chacune des composantes.

M. ROSTANT interroge sur une annonce faite pour l'IUT de Bourges d'une baisse significative de la dotation qui lui sera accordée l'an prochain (85 000 Euros contre 135 000 Euros l'an passé) et ce, malgré son bon taux d'exécution en fonctionnement.

Mme LETORT et le Président précisent que les dotations qui seront accordées aux composantes en 2024 n'ont pas encore été annoncées. La discussion actuelle se situe dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui a justement vocation à définir les grands axes budgétaires qui seront proposés au prochain budget. Le dialogue avec les composantes ne démarrera, en effet, qu'à la rentrée universitaire de septembre. Le Président pense que cette supposition est liée à la présentation du budget rectificatif qui mettrait en avant un faible taux d'exécution. Le Président insiste sur l'objectif qui n'est pas de réaliser des économies pour gagner des fonds mais d'améliorer la prévision budgétaire.

M. BRUAND craint que la mise en place d'une vision pluriannuelle soit d'autant plus complexe que l'université a déjà du mal à mettre en œuvre son projet annuel. D'années en années, on voit se multiplier les divergences entre la prévision et le réel. Ces divergences fragilisent l'Université dans ses discussions budgétaires avec la tutelle et la met en difficulté avec les partenaires et notamment les collectivités territoriales qui pourraient s'interroger sur le bienfondé des subventions dont bénéficie l'Université. M. BRUAND aspire à ce que cette courbe s'inverse dès cette année afin d'atteindre une « différence qui décroît ». Cette condition est indispensable à la réussite de la mise en œuvre de la pluriannualité. A-t-on à ce jour de bonnes raisons de penser à une meilleure situation que celle de cette année ?

M. BRUAND exprime, en second point, son souhait que le soutien à la recherche apparaisse davantage comme un axe prioritaire dans les axes budgétaires présentés. Il appelle à une grande vigilance sur ce point dans la construction budgétaire pour marquer le positionnement politique de l'université en faveur de la recherche.

Le Président propose de changer l'ordre d'affichage des axes afin de mettre en avant le soutien à la recherche. Concernant les problèmes de fonctionnement mis en lumière par M. BRUAND, le Président considère que c'est justement le fait de passer au pluriannuel qui va permettre d'améliorer l'annuel : les prévisions seront en effet mieux anticipées dès lors que l'autorisation d'engagement sera supérieure aux crédits de paiement. Le Président se veut donc rassurant en précisant que tout est mis en œuvre pour améliorer le fonctionnement actuel.

M. BRUAND évoque également les difficultés que peuvent connaître les acteurs pour mettre en œuvre la dépense.

Le Président complète en indiquant qu'il s'agit, en effet, à la fois de la capacité en interne, liée au manque de personnels, et à la capacité en externe, liée, par exemple, à des délais de livraison extrêmement longs.

Réitérant une demande déjà formulée, M. AUTISSIER souhaite savoir si les nouveaux élus pourraient bénéficier d'une formation au budget avant le vote du budget initial 2024.

Le Président propose à Mme LETORT de définir une date qui pourra être communiquée aux administrateurs intéressés par la formation.

Le Président remercie les administrateurs pour la richesse du débat avant de leur proposer de poursuivre l'étude des points.

2. Motion portant sur la situation des Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur (ESAS)

Avant de faire lecture du projet de motion, le Président souhaite informer les administrateurs de plusieurs informations concernant ce point qui a déjà fait l'objet de plusieurs échanges en Conseil.

Comme il s'y était engagé auprès des collègues enseignants du secondaire affectés dans le supérieur, le Président confirme avoir rencontré le Recteur pour échanger autour du sujet. Il était, pour ce faire, accompagné des représentants des composantes et de la Présidente du Conseil Académique, Caroline ANDREAZZA. Le Recteur a ainsi retranscrit le discours de la Ministre. Le Président rappelle que ce discours avait pour objectif de distinguer le statut et les métiers des enseignants détachés dans le supérieur de celui des enseignants-chercheurs, ce qui expliquait, d'une part, une gestion différente des deux types de personnels (en termes de primes, décharges et autres) et d'autre part, rendait incompatible une revalorisation indemnitaire identique. La Ministre a cependant reconnu que le travail des enseignants du secondaire et celui des enseignants détachés dans le secondaire était différent allant jusqu'à proposer la création d'un statut dédié. Un groupe de travail a d'ailleurs été mandaté dans ce sens. Les membres du collectif 384 sont en désaccord sur cette proposition de statut alors que les organisations syndicales apparaissent, quant à elle, majoritairement opposées à cette proposition. La Ministre a ainsi annoncé, il y a une semaine une revalorisation de la prime des enseignants du secondaire inférieure à ce qui était demandé par les collègues (à savoir 3 500 Euros pour la composante statutaire du RIPEC contre 2 700 Euros pour la prime des enseignants du secondaire). Certains collègues ont d'ores et déjà annoncé l'organisation d'une journée de grève. Un communiqué public récent du collectif 384 appelle à la démission et au désengagement le lundi 11 septembre 2023. La rentrée apparaît donc comme compliquée à la fois à l'IUT d'Orléans et sans doute à l'INSPE. Le Président revient également sur certaines annonces de collègues d'accepter certaines missions sans les remplir. Il rappelle que ceci peut être considéré comme un abandon de poste et va à l'encontre des principes liés au droit de grève. Le Président aspire à ce que la rentrée se déroule bien et invite les collègues à une extrême prudence dans la pratique de leur droit de grève afin d'éviter des situations extrêmement compliquées.

Le Président remercie M. ROSTANT pour la proposition de motion faite ce jour et les nombreuses discussions qui se sont tenues pour arriver à cette version.

M. ROSTANT remercie le Président pour les démarches entreprises auprès du Recteur. Il admet les actions entreprises à l'Université d'Orléans en faveur des enseignants du secondaire détachés dans le supérieur et les compare aux situations de conflits rencontrées dans d'autres établissements.

M. ROSTANT tient également à souligner que le collectif a le statut d'association et non de syndicat et n'a donc pas été convié à participer au groupe de travail mis en place par le Ministère. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que le collectif a toutefois obtenu deux postes au titre du collège D au Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) et arrive désormais en tête de liste.

Il dénonce également la revalorisation sur la prime C1 (composante statutaire du RIPEC) qui n'est, selon lui, pas entendable, ni sur le laps de temps, ni sur la courbe avec un montant final inchangé. Il regrette le manque d'harmonisation au niveau de la C3 (composante individuelle du RIPEC) jugeant qu'enseignants-chercheurs et enseignants restent tous, et quel que soit leur statut, des pédagogues. L'accès à cette prime pour des collègues enseignants qui s'investissent au-delà de leurs missions apparaît, selon lui, comme importante. M. ROSTANT rappelle qu'il n'est pas question d'intégrer les enseignants au RIPEC qui est un régime directement créé pour les seuls enseignants-chercheurs mais que la demande s'articule autour d'une équivalence. Il rappelle l'importance de garder en tête que les enseignants et les enseignants-chercheurs sont complémentaires.

Le Président souligne les excellentes relations entretenues à l'Université d'Orléans entre le collectif et la gouvernance avec des échanges réguliers et dans de bonnes conditions malgré la situation tendue. Il invite à ne pas entrer dans un conflit qui opposerait les enseignants et les enseignants-chercheurs et rappelle toutefois qu'il ne sera jamais accepté de dire que les métiers des enseignants et des enseignants-chercheurs sont identiques.

Concernant la représentation du collectif, le Président rappelle que France Universités connaît la même problématique en tant qu'association et n'a jamais été invitée à la table des négociations même si elle tente d'établir des contacts directs et réguliers avec le Ministère. Le RIPEC a ainsi été discuté entre les syndicats et le Ministère et pour des raisons historiques, le groupe de travail rassemblait finalement davantage de personnels BIATSS que d'enseignants-chercheurs. France Universités a d'ailleurs dû réagir devant le premier projet qui avait été calqué sur celui du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

M. ROSTANT précise que l'équilibre de la C1 entre enseignants et enseignants-chercheurs a été évalué au niveau national à 27 Millions d'Euros par an, ce qui ne paraît pas insurmontable.

En plus de celle transmise par l'IUT d'Orléans, le Président indique avoir reçu une motion plus ou moins équivalente votée par l'IUT de Châteauroux. Celle de l'IUT de Bourges ne lui a pour le moment pas encore été transmise. L'UFR Sciences et Techniques doit faire valider une version modifiée et la motion de Polytech a été mise à l'ordre du jour de leur prochain Conseil de composante.

Le Président présente le projet de motion portant sur la situation des Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur (ESAS).

Le projet de motion est joint en annexe.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet motion portant sur la situation des Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur (ESAS) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la motion portant sur la situation des Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur (ESAS) est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération relative aux Lignes Directrices de Gestion de l'Université d'Orléans relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des enseignants-chercheurs

Le Président rappelle que les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont indispensables pour définir les orientations et les critères généraux que l'établissement doit prendre en compte pour les promotions et la valorisation des parcours professionnels. Le Président salue le travail réalisé par la Présidente du Conseil Académique, Caroline ANDREAZZA, qui a rédigé à elle seule plus de 90% de ce document de référence pour les collègues enseignants-chercheurs. Le Président remercie également les collègues du Conseil Académique qui ont permis d'enrichir ce document grâce aux discussions très longues et riches qui se sont tenues en séance. Le Président remercie également les élus au Comité Social d'Administration pour leurs propositions d'amélioration qui seront intégrées lors de la révision du document.

Ce document va permettre de lisser le fonctionnement sur un domaine qui a connu plusieurs réformes conséquentes en très peu de temps. Le Président salue une nouvelle fois le travail de synthèse réalisé par la Présidente du Conseil Académique.

Le Président propose à Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, de présenter le projet de Lignes Directrices de Gestion de l'Université d'Orléans relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des enseignants-chercheurs.

La Présidente du Conseil Académique précise la mise en place d'un groupe de travail issu du Conseil Académique pour arriver à construire une référence pour les collègues. Le document réunit ainsi les grands principes et les engagements de l'Université (labellisation HRS4R, plan égalité professionnelle, par exemple). Il pose également le cadre imposé par les Lignes Directrices de Gestion ministérielles et leurs évolutions depuis 2021 dans le cadre de la LPR, et notamment, concernant le repyramidage et sa mise en œuvre au sein de l'établissement. Les LDG de l'Université d'Orléans détaillent à la fois la manière et les critères utilisés par le Conseil Académique pour prendre ses décisions en matière d'avancement.

Le Président précise que ces Lignes Directrices de Gestion seront opposables dès lors qu'elles seront votées par le Conseil d'Administration. Elles correspondent à un engagement et seront révisées régulièrement pour prendre en compte les évolutions réglementaires, notamment.

La Présidente du Conseil Académique ajoute que la mise en œuvre du repyramidage pourra ainsi être ajustée au regard de la première expérimentation des éléments du nouveau décret.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de Lignes Directrices de Gestion de l'Université d'Orléans relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des enseignants-chercheurs au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	4
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les Lignes Directrices de Gestion de l'Université d'Orléans relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des enseignants-chercheurs sont adoptées à l'unanimité.

Le Président remercie également le service des Ressources Humaines qui a dû s'imprégner rapidement de la nouvelle réglementation.

4. Délibération relative aux Lignes directrices de gestion de l'Université d'Orléans en matière de régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs

Le Président propose à Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, de présenter le projet de Lignes Directrices de Gestion de l'Université d'Orléans en matière de régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de Lignes Directrices de Gestion de l'Université d'Orléans en matière de régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : Les Lignes Directrices de Gestion de l'Université d'Orléans en matière de régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs sont adoptées à l'unanimité.

Le Président remercie Mme KRUMHORN, assistante de la Présidente du Conseil Académique qui a également participé à l'établissement de ces documents de référence.

POLITIQUE VIE SCIENTIFIQUE

5 Délibération relative à la création d'une prime pour les porteurs de projets European Research Council (ERC)

Le Président présente le projet de création d'une prime pour les porteurs de projets European Research Council (ERC).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de création d'une prime pour les porteurs de projets European Research Council (ERC) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	4
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : La création d'une prime pour les porteurs de projets European Research Council (ERC) est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

6 Délibération portant création du Diplôme Universitaire (DU) « Organisations Internationales »

Le Président propose au Vice-Président formation et vie universitaire, M. RINGUEDE, de présenter le projet de création du Diplôme Universitaire (DU) « Organisations Internationales ».

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observation des administrateurs.

M. BRANCHY demande si des critères spécifiques ont été décidés pour les étudiants boursiers.

M. RINGUEDE précise que cette question a déjà été posée. La réponse dépendra de l'équilibre des moyens auquel cas des possibilités d'aide aux étudiants pourraient être proposées.

Le Président ajoute que les DU correspondent à des formations, à l'initiative de l'établissement, qui posent la question de l'équilibre financier global. Le Conseil d'Administration peut ainsi être amené à se positionner sur la gratuité d'un DU (dans le cadre du DU Français Langues Etrangères, par exemple). Dans ces cas, soit on opère une compensation de la part de l'établissement, soit le DU arrive à compenser. Les DU ne prévoient cependant pas de dispositifs spécifiques pour les étudiants boursiers. Il rappelle que les DU visent souvent des étudiants plus âgés qui sont d'ailleurs souvent déjà des professionnels.

Répondant à l'interrogation de M. NEDJAI, M. RINGUEDE signale que la mise en place de ce DU a vocation à répondre à un débouché récurrent des étudiants de l'Université d'Orléans.

M. BRUAND demande de quelle manière seront gérées les relations avec l'Université de Clermont-Ferrand notamment en terme de contributions.

M. RINGUEDE indique que le DU « organisations internationales » est un DU commun entre les 3 universités et porté par un laboratoire au sein duquel les établissements sont déjà rassemblés.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de création du Diplôme Universitaire (DU) « Organisations Internationales » au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ Vote du Conseil : La création du Diplôme Universitaire (DU) « Organisations Internationales » est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération portant modification de la réglementation générale des études à l'université d'Orléans

Le Président propose au Vice-Président formation et vie universitaire, M. RINGUEDE, de présenter le projet de modification de la réglementation générale des études à l'université d'Orléans.

M. RINGUEDE présente les modifications proposées dans le cadre de la révision de la réglementation générale des études.

M. RINGUEDE fait lecture d'une demande de modification de la CFVU concernant les fraudes ou tentatives de fraude aux examens. Le règlement prévoit ainsi que : « Le recours à des outils mobilisant l'Intelligence Artificielle est par principe interdit sauf si son utilisation est explicitement autorisée dans le sujet proposé aux étudiants. Le recours non autorisé à l'intelligence artificielle constitue une fraude à l'examen et fera l'objet d'une procédure disciplinaire. Si l'utilisation de l'IA est autorisée, les éléments de la copie qui en sont issus devront être signalés comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe. »

M. RINGUEDE insiste sur la nécessité d'ouvrir le débat autour du statut des « AJourné Autorisé à Continuer » (AJAC).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Concernant l'organisation du master, les administrateurs demandent la correction de la phrase suivante : « Les mémoires et rapports de stage peuvent se dérouler en session unique essentiellement en M2. » par la suppression de la précision « essentiellement ».

M. HENRY demande à partir de combien d'absences injustifiées une « année blanche » sera proposée.

M. RINGUEDE rappelle que sur les contrôles continus, la note doit obligatoirement être construite à partir d'au moins deux évaluations sachant qu'aucune de ces évaluations ne doit compter pour plus de 50% de la note finale. Pour les étudiants absents justifiés, si une note peut être construite en respectant cette règle, il n'y a pas d'obligation de proposer une épreuve de substitution. Dans le cas contraire, une épreuve de substitution doit obligatoirement être proposée. Un étudiant en Régime Normal d'Etudes (RNE) qui est intégralement absent justifié en contrôle continu sera, quant à lui, considéré comme un Régime Spécial d'Etudes (RSE).

M. BRANCHY demande de quelle manière les AJAC seront impactés par les nouvelles modalités d'examens.

M. RINGUEDE précise que l'impact consiste en un raccourcissement de la période d'examens c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de compatibilité nécessaire entre les examens des première, seconde et troisième années de Licence. L'étudiant doit donner priorité à son semestre de retard et les examens pourront donc être rapprochés dans le temps.

Le Président rappelle que ce sujet a longuement été discuté en CFVU.

M. AUTISSIER propose que soit ajoutée la notion de primauté en session 2 de Master par rapport à la session 1 (ce qui n'est pas le cas en Licence) lors de la prochaine révision du règlement.

M. RINGUEDE indique que cette règle a effectivement été précisée dans un arrêté de Licence mais que cette possibilité n'a jamais été prévue en Master. Il propose de vérifier la réglementation sur ce point.

M. RINGUEDE précise que la CFVU a voté le projet de modification de la réglementation générale des études à l'unanimité.

Le Président soumet le projet de modification de la réglementation générale des études à l'université d'Orléans, tenant compte des demandes de corrections faites en séance, au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : La modification de la réglementation générale des études à l'université d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie M. RINGUEDE pour ce travail ainsi que les membres de la CFVU pour la richesse de leurs échanges et travaux.

AFFAIRES GENERALES

8. Délibération portant modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) - Année 2022-2023

Le Président propose à Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, de présenter le projet de modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) pour l'année 2022-2023.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) pour l'année 2022-2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : La modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) pour l'année 2022-2023 est adoptée à l'unanimité.

9. Délibération relative à la création d'un régime d'intéressement pour les personnels assurant le suivi des étudiants en contrat de professionnalisation inscrits au service de formation continue (SeFCo) de l'université d'Orléans

Le Président propose à Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, de présenter le projet de création d'un régime d'intéressement pour les personnels assurant le suivi des étudiants en contrat de professionnalisation inscrits au service de formation continue (SeFCo) de l'université d'Orléans. Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de création d'un régime d'intéressement pour les personnels assurant le suivi des étudiants en contrat de professionnalisation inscrits au service de formation continue (SeFCo) de l'université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	5
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : La création d'un régime d'intéressement pour les personnels assurant le suivi des étudiants en contrat de professionnalisation inscrits au service de formation continue (SeFCo) de l'université d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération portant création du régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage (hors Centre de Formation des Apprentis des Université Centre-Val de Loire) à compter de l'année universitaire 2023-2024

Le Président propose à Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, de présenter le projet de création du régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage (hors Centre de Formation des Apprentis des Université Centre-Val de Loire) à compter de l'année universitaire 2023-2024. Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de création du régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage (hors Centre de Formation des Apprentis des Université Centre-Val de Loire) à compter de l'année universitaire 2023-2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	5
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : La création du régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage (hors Centre de Formation des Apprentis des Université Centre-Val de Loire) à compter de l'année universitaire 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération portant modification des principes de répartition de la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitare des Enseignants-Chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024

Le Président propose à Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, de présenter le projet de modification des principes de répartition de la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitare des Enseignants-Chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Répondant à l'interrogation de Mme AUDRY-LEGRAND, le Président précise que les directions de composantes 713-9 correspondent à des articles dérogatoires, au même titre que la fonction de Président d'université par exemple, et sont, par conséquent, fixées par le Ministère, ce qui explique pourquoi elles n'apparaissent pas dans le tableau.

Ces éléments, qui apparaissaient auparavant pour simple information, ont été enlevés par souci de simplification. Le Président ajoute que les directeurs d'UFR ont été alignés sur les mêmes montants et la même décharge que les directions de composantes 713-9 et sont accessibles sur le site internet du Ministère.

Le Président soumet le projet de modification des principes de répartition de la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitare des Enseignants-Chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : La modification des principes de répartition de la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitare des Enseignants-Chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.

12. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques et/ou à une prime de charges administratives pour les enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024

Le Président propose à Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, de présenter le projet de modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques et/ou à une prime de charges administratives pour les enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarques, le Président soumet le projet de modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques et/ou à une prime de charges administratives pour les enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	
Membres représentés :	
Total :	

Décompte des votes :

Abstentions :	
Votants :	
Blancs ou nuls :	

Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	

→ **Vote du Conseil** : La modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques et/ou à une prime de charges administratives pour les enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération relative à la composante individuelle du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (montant des primes et plafond d'heures complémentaires associées)

Le Président propose à Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, de présenter le projet relatif au montant des primes et plafond d'heures complémentaires associée de la composante individuelle du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet relatif au montant des primes et plafond d'heures complémentaires associée de la composante individuelle du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : Les montant des primes et plafond d'heures complémentaires associée de la composante individuelle du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (s) sont adoptés à l'unanimité.

14. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024

Le Président propose à Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, de présenter le projet de modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarques, le Président soumet le projet de modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : La modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.

15. Délibération portant allègement de service pour les nouveaux enseignants qui suivent le parcours obligatoire d'intégration

Le Président propose à Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, de présenter le projet d'allègement de service pour les nouveaux enseignants qui suivent le parcours obligatoire d'intégration.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. AUTISSIER demande s'il serait envisageable d'ajouter un module de formation pour combattre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) ainsi qu'un autre module sur la plateforme mon master afin d'aider certains enseignants qui pourraient être sollicités par des étudiants.

La Présidente du Conseil Académique confirme la participation du Vice-Président délégué à l'égalité, la diversité, l'inclusion et la qualité de vie au travail lors de la journée d'accueil des nouveaux enseignants. Elle propose de discuter de la mise en place d'une formation sur la plateforme mon master avec le Vice-Président Formation et Vie Universitaire afin d'étudier la possibilité de l'intégrer dans l'un des modules.

Le Président suggère que cette proposition puisse être ouverte aux responsables de formation également.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet d'allègement de service pour les nouveaux enseignants qui suivent le parcours obligatoire d'intégration au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	22
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : Le principe d'allègement de service pour les nouveaux enseignants qui suivent le parcours obligatoire d'intégration est adopté à l'unanimité.

16. Délibération relative à la vente de véhicules du parc automobile de l'Université d'Orléans

Le Président présente le projet relatif à la vente de véhicules du parc automobile de l'Université d'Orléans.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet relatif à la vente de véhicules du parc automobile de l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : La vente de véhicules du parc automobile de l'Université d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h51.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND